

Minister  
of Foreign Affairs



Ministre  
des Affaires étrangères

Ottawa, Canada K1A 0G2

JUN - 9 2005

The Right Honourable Herb Gray, P.C., C.C., Q.C.  
Chair  
Canadian Section  
International Joint Commission  
234 Laurier Avenue West, 22<sup>nd</sup> Floor  
Ottawa, Ontario  
K1P 6K6

Dear Mr. Gray:

Pursuant to Article IX of the Boundary Waters Treaty, I propose that the International Joint Commission assist the Parties in the Review of the Great Lakes Water Quality Agreement by carrying out a series of public meetings on the Review in accordance with the attached paper.

Public consultations are a critical and delicate element of the Review of the Great Lakes Water Quality Agreement. I am confident that the efforts of the International Joint Commission will ensure that concerns are heard as the process advances.

I understand that a similar letter is being sent to your colleague, Mr. Dennis L. Schornack, Chair of the United States Section, by the State Department.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre S. Pettigrew", with a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre S. Pettigrew

Enclosure

Canada

## **Review of the Great Lakes Water Quality Agreement: Role for the International Joint Commission**

The Great Lakes Water Quality Agreement (GLWQA) requires the governments of Canada and the United States (the “Parties”) to undertake a comprehensive review of the operation and effectiveness of the Agreement every six years. This requirement was formally triggered with the release of the International Joint Commission's 12th Biennial Report on September 13th, 2004. The review of the GLWQA is an opportunity to ensure that the Agreement continues to be a visionary statement that will guide and foster shared-commitments throughout the Great Lakes Basin to the Great Lakes’ continued protection and restoration. The International Joint Commission’s institutional strength and record of bi-national impartiality is a vital part of the United States’ and Canada’s management of their shared environment. The U.S. and Canada believe the Commission is uniquely qualified to carry out the following consultations on the operation and effectiveness of the Great Lakes Water Quality Agreement.

The Commission and the Parties recognized that these public consultations will not be the sole source of public input into the review process; the Parties have identified additional opportunities for further public involvement during the formal review.

### Regional Public Meetings

Five regional public meetings should be held across the basin to educate the public about the Agreement and its review and to engage in an interactive discussion of the issues.

The goals of these consultations are as follow:

To provide an early opportunity for public input into the upcoming GLWQA Review.

2) To inform the public about the GLWQA.

In addition to the initial Biennial meeting in Kingston, Ontario, four meetings should be organized in geographically diverse regions of the basin. The IJC may wish to utilize the Kingston meeting to gather initial input from Great Lakes stakeholders, review and analyze the information obtained, then reframe the issues for the later meetings in the autumn.

Suggested additional regional public meeting locations:

Chicago -Toronto  
Detroit-Windsor  
Duluth - Thunder Bay  
Sault Ste. Marie

Where possible, the Commission is encouraged to make arrangements so that each public meeting can be simultaneously moderated on the Internet. This will provide those who can not travel or attend the meeting the opportunity to participate and comment through the use of a live, moderated chat room.

Background materials and materials presented at the public meetings will be developed jointly by the Commission and the Parties to each others satisfaction. Where possible, the material should be posted on the Commission's Internet site.

These documents should provide an executive level summary of the goals and objectives of the agreement, key changes to the Agreement since 1972, a very brief summary of the articles and annexes, and a summary of past triennial reviews of the Agreement.

### Report

The Commission shall provide the Parties with a complete record of the public meetings. In addition to this record, the Commission shall submit to the Parties a synthesis of the views presented at the public meetings. The synthesis report will outline the issues identified at the public meetings and organized to be of greatest utility, for example by annex, theme or issue.

The Commission is asked to submit to the Parties the unedited record and the synthesis report by January 2006 to ensure that this information can be incorporated into the Parties review.

The Parties acknowledge that the Commission through its Great Lakes Boards, Council and Regional Office, may provide additional advice to the Parties on the review of the GLWQA. However, this advice will be separate from the unedited record and synthesis report requested by the Parties.

### Estimated Cost:

The Commission has projected the following costs to undertake this reference:

CDN \$125,000 or US \$93,750 USD (based on an exchange rate of .75) for travel of Commissioners and staff, facility rental and other logistics such as interpretation and transcription.

CDN \$35,000 or US \$26,250 (based on an exchange rate of .75) for publication both in English and in French.

### **Total**

CDN \$160,000 or US \$120,000 (based on an exchange rate of .75)

The Governments shall seek in equal shares the funds identified above to provide the Commission with the resources needed to discharge the obligations under the reference.

*(Traduction par la Commission mixte internationale)*

Ministre des Affaires étrangères

Le 9 juin 2005

**L**e très honorable Herb Gray, P.C., C.C. , C.R.  
Président  
Section canadienne  
Commission mixte internationale  
254, avenue Laurier Ouest, 22<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6K6

Monsieur,

Conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes, je propose que la Commission mixte internationale assiste les Parties dans la révision de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en tenant une série de réunions publiques sur cette révision, en conformité avec le document ci-joint.

Les consultations publiques représentent un élément essentiel et délicat de la révision de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. J'ai confiance que les efforts de la Commission permettront de faire entendre les préoccupations du public tout au long du processus.

Je crois savoir qu'une lettre semblable a été envoyée à votre collègue, monsieur Dennis L. Schornack, président de la Section américaine, par le département d'État.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Pierre S. Pettigrew

p.j.

## **Révision de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs Rôle de la Commission mixte internationale**

L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (l'« Accord ») exige que les gouvernements du Canada et des États-Unis (les « Parties ») entreprennent une révision exhaustive du fonctionnement et de l'efficacité de l'Accord à tous les six ans. La publication du 12<sup>e</sup> Rapport biennal de la Commission mixte internationale (CMI), le 13 septembre 2004, a officiellement déclenché ce processus. La révision de l'Accord est l'occasion de s'assurer que cet instrument demeure un énoncé visionnaire qui suscitera et guidera les engagements communs à l'égard de la protection et de la restauration continue des Grands Lacs, partout dans le bassin. La Commission mixte internationale, de par son pouvoir institutionnel et l'impartialité de sa double nationalité, est un élément essentiel à la gestion de l'environnement partagé par les États-Unis et le Canada. Les Parties croient que la Commission est l'entité la plus apte à mener les consultations mentionnées ci-après sur le fonctionnement et l'efficacité de l'Accord.

La Commission et les Parties reconnaissent que ces consultations publiques ne seront pas la seule source de contribution des citoyens dans le processus de révision. Les Parties ont déterminé d'autres occasions d'intervention publique pendant la révision officielle.

### **Réunions publiques régionales**

Cinq réunions publiques régionales devraient être tenues à l'échelle du bassin dans le but de renseigner le public sur l'Accord et sa révision et de le faire participer à une discussion interactive sur les questions connexes.

Les objectifs des consultations sont les suivants :

- 1) offrir une première occasion au public de donner son avis sur la révision de l'Accord;
- 2) informer le public sur l'Accord.

En plus de la réunion biennale initiale qui se tiendra à Kingston, en Ontario, la Commission devrait organiser d'autres réunions dans diverses régions du bassin, possiblement une pour chaque lac. La CMI pourrait utiliser la réunion de Kingston pour recueillir les premiers commentaires des intéressés, étudier et analyser l'information ainsi obtenue, puis reformuler les questions pour les réunions qui seront tenues plus tard à l'automne.

D'autres villes ont été suggérées pour la tenue de réunions publiques régionales, notamment :

- Chicago - Toronto
- Detroit – Windsor

- Duluth – Thunder Bay
- Sault Ste. Marie

Autant que possible, la Commission devra prendre les dispositions nécessaires pour que chaque réunion publique fasse l'objet d'un clavardage simultané sur Internet. Ainsi, les personnes qui ne pourront assister à la réunion auront tout de même l'occasion d'y participer et de faire leurs commentaires en direct par l'entremise d'un salon de clavardage modéré.

La documentation présentée à l'occasion des réunions publiques sera élaborée conjointement par la Commission et par les Parties, à la satisfaction de chacun. Dans la mesure du possible, elle devra être affichée sur le site Web de la Commission.

Elle devra présenter un sommaire des buts et des objectifs de l'Accord, des principaux changements qui y ont été apportés depuis 1972, un très bref résumé des articles et des annexes et un résumé des trois dernières révisions triennales de l'Accord.

### Rapport

La Commission présentera aux Parties un compte rendu non révisé des réunions publiques. De plus, elle leur remettra un rapport de synthèse sur les différents points de vue exprimés dans les réunions publiques. Ce rapport présentera les questions soulevées et sera organisé de façon pratique, c'est-à-dire que l'information y sera regroupée par annexes, thèmes ou sujets.

La Commission devra fournir aux Parties le compte rendu non révisé des réunions et le rapport de synthèse avant janvier 2006 afin de leur permettre d'utiliser cette information dans le cadre de la révision.

Les Parties reconnaissent que la Commission, par l'intermédiaire de ses conseils des Grands Lacs et de son bureau régional, est en mesure de fournir des conseils supplémentaires aux Parties sur la révision de l'Accord, en plus du compte rendu non révisé des réunions et du rapport de synthèse demandés par les Parties.

### Coût estimé

Voici les prévisions budgétaires de la Commission relativement à la tenue de cette révision :

125 000 \$CAN ou 93 750 \$US (taux de change de 0,75 \$) Frais de voyage pour les commissaires et le personnel, la location de locaux et les autres frais logistiques, comme l'interprétation et la transcription

35 000 \$CAN ou 26 250 \$US (taux de change de 0,75 \$) Publication en anglais et en français

**Total**

160 000 \$CAN OU 120 000 \$US (taux de change de 0,75 \$)

Les gouvernements devront s'acquitter de ces sommes à parts égales afin de fournir à la Commission les ressources requises pour remplir ses obligations aux termes du renvoi.